

La situation de crise sanitaire, et la période de confinement qui en a découlé, ont largement bouleversé le calendrier budgétaire des collectivités. Si d'ordinaire, le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1, la date limite est cette année repoussée par *l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et EPCI, au 31 juillet*, avec une remise des comptes de gestion par le comptable public le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard.

La présentation des comptes administratifs constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- dégager les résultats de clôture de l'exercice et déterminer les restes à réaliser ;
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard de l'évolution des tendances constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers.

Toutefois, contrairement à la majeure partie des collectivités et EPCI, l'agglomération ne dispose, sur le plan financier, que d'une histoire récente et complexe. Les années passées ont été consacrées à l'harmonisation des compétences, entraînant des mouvements financiers conséquents.

L'année 2019 n'échappe pas à la règle avec des évolutions notables de son périmètre, et notamment :

- le flux de 215 agents (171 intégrés et 44 transférés aux communes membres) ;
- les transferts mutuels de bâtiments auxquels s'ajoutent tous les biens et contrats afférents (mobilier, informatique, ...) et les charges de fonctionnement induites (fluides, assurances, ...) ;
- le transfert et la rétrocession du pluvial au sein de la même année.

Aussi, l'exercice 2019, est le premier exercice de l'agglomération sur des compétences partiellement stabilisées. Toute comparaison avec les exercices antérieurs serait vaine, tant les périmètres d'analyse sont différents. Le traitement administratif et comptable des décisions majeures qui ont été prises au cours des exercices passés est long. L'ensemble des écritures liées aux transferts n'ayant pu être fait avant la fin de l'année budgétaire, l'exercice 2019 ne pourra pas véritablement constituer un exercice de référence.

Par ailleurs, l'année 2019 fut également celle d'une crise informatique majeure, Grand Cognac ayant été victime d'une cyberattaque, avec demande de rançon, dans la nuit du vendredi 11 au samedi 12 octobre. Le virus informatique, malgré les enquêtes déligentées par les experts en cybersécurité dépêchés sur place et les services spécialisés de la gendarmerie nationale, n'est à ce jour toujours pas connu. Les données n'ont pas été dérobées, mais cryptées, les rendant inutilisables. Les chances pour trouver la clef de décryptage sont aujourd'hui quasi nulles.

Si la demande de rançon n'a pas été honorée, cette attaque a néanmoins eu des impacts significatifs sur l'exercice 2019, en raison des multiples prestations et achats de matériels nécessaires à la restauration des systèmes d'information. Les conséquences financières et organisationnelles se répercutent également sur l'exercice 2020, l'agglomération, à la date de la présentation du présent

rapport, n'ayant toujours pas totalement restauré l'intégralité des systèmes informatiques et téléphoniques.

Sur le plan formel, l'article L.2121-14 du CGCT précise que, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Le président de l'agglomération peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum.

Le budget de l'agglomération, outre le budget principal, comprend 25 budget annexes, dont 1 est clôturé (Eau régie) :

BATIMENTS ECONOMIQUES	ZONE SAINT-SULPICE
POLE MEDICAL	ZONES INDUSTRIELLES JARNAC CHASSORS SIGOGNE
TRANSPORTS URBAINS	ZONE GRANDS CHAMPS GENSAC
ZONES D'ACTIVITES CHATEAUBERNARD COGNAC MERPINS	ZONE DES VAUZELLES
ZONE ARS	GEMAPI
ZONE FIEF DE LA COUTURE GENTE	EAU DSP
ZONE HIERSAC	EAU REGIE (clôturé)
ZONE LE MALESTIER SEGONZAC	ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP
ZONE LE PLASSIN GENSAC LA PALLUE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE
ZONE LE PONT NEUF SALLES D'ANGLES	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGIE
ZONE MERIGNAC	DECHETS TEOM
ZONE MESNAC	HABITAT VAUZELLES
ZONE NERCILLAC	

Le montant cumulé des budgets pour l'exercice 2019 s'élève à :

- pour la section de fonctionnement
  - Dépenses : 68 042 923,98 €
  - Recettes : 71 278 567,12 €
  - **Excédent cumulé : 17 151 902,63 € dont 13 857 991,86 € de résultat reporté**
- pour la section d'investissement
  - Dépenses : 20 644 929,04 €
  - Recettes : 21 764 286,82 €
  - **Déficit cumulé : 10 665 520,74 € dont un besoin de financement 2019 de 4 354 626,89 €**

Les résultats consolidés des budgets sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 235 670,14 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	13 880 411,79 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>17 116 081,93 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>1 108 955,78 €</b>
Solde d'exécution reporté (N-1)	-11 629 162,36 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé</b>	<b>-10 520 206,58 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>5 999 733,53 €</b>
<b>Besoin / excédent de financement</b>	<b>-4 510 071,05 €</b>

## Sommaire

<b>Le budget principal de Grand Cognac</b>	page	5
<i>Préambule</i>	page	5
<i>Les résultats budgétaires</i>	page	6
<i>Les résultats financiers</i>	page	6
<b>La section de fonctionnement</b>	page	7
<b>Les dépenses de fonctionnement</b>	page	8
<i>Le chapitre 011 – charges à caractère général</i>	page	11
<i>Le chapitre 012 – charges de personnel</i>	page	11
<i>Le chapitre 014 – atténuations de produits</i>	page	13
<i>Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante</i>	page	13
<i>Le chapitre 66 – charges financières</i>	page	14
<i>Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles</i>	page	14
<i>Les dépenses d'ordre</i>	page	14
<b>Les recettes de fonctionnement</b>	page	15
<i>Le chapitre 70 – produits des services</i>	page	15
<i>Le chapitre 73 – impôts et taxes</i>	page	16
<i>Le chapitre 74 – dotations et participations</i>	page	17
<i>Le chapitre 75 – autres recettes de gestion courante</i>	page	18
<i>Le chapitre 77 – recettes exceptionnelles</i>	page	18
<i>Le chapitre 013 – atténuations de charges</i>	page	18
<i>Les recettes d'ordre</i>	page	18
<b>La section d'investissement</b>	page	19
<b>Les dépenses d'investissement</b>	page	19
<b>Les recettes d'investissement</b>	page	22
<b>Les conséquences de la cyberattaque</b>	page	23
<b>Les budgets annexes</b>	page	24
<b>Budget annexe Transport</b>	page	24
<b>Budget annexe Déchets</b>	page	25
<b>Budget annexe Bâtiments Economiques</b>	page	25
<b>Budget annexe Pôle Médical</b>	page	26
<b>Budget annexe Gémapi</b>	page	27
<b>Budget annexe Habitat Vauzelles</b>	page	28
<b>Budgets annexes Zones d'Activité Economiques</b>	page	28
<b>Budgets annexes Eau et Assainissement</b>	page	30
<b>La dette communautaire</b>	page	32
<b>Annexes</b>		
<b>Tableau des effectifs</b>	page	33

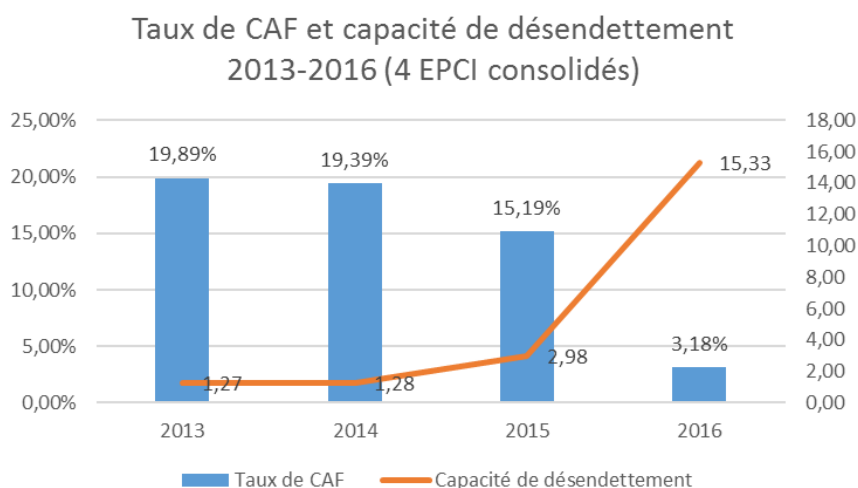
## Le budget principal de Grand Cognac

### Préambule

Au regard de la situation post-fusion, l'agglomération s'est inscrite, dès 2017, dans une démarche de redressement de sa situation financière, avec comme objectifs à l'horizon 2022 :

- De dégager une capacité d'autofinancement de 10% ;
- De limiter la capacité de désendettement à 12 ans maximum ;
- De réduire l'enveloppe de DSC de 50% sur une période de 3 ans ;
- De limiter le niveau des subventions d'équilibre aux budgets annexes à celui de 2017 ;
- De ne pas augmenter la pression fiscale.

Pour mémoire, l'analyse rétrospective des comptes, opérée par le cabinet Calia à l'orée de la fusion, laissait apparaître une situation financière fortement dégradée, avec notamment un taux de capacité d'autofinancement (CAF) de 3,18% et une capacité de désendettement dépassant les 15 ans.



Le redressement des comptes de l'agglomération s'est appuyé sur :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- le désendettement par la mobilisation du fonds de roulement pour financer l'investissement, représentant près de 10,5 millions d'euros sur 2 exercices (4 368 616,31 € en 2018 et 6 116 362,06 € en 2019) ;
- la baisse de 50 % de la dotation de solidarité communautaire (DSC) sur 3 ans suite à sa progression en 2017 du fait de la fusion ;
- la maîtrise et la planification des investissements (PPI).

Les importants transferts de compétences et la cyberattaque n'ont pas permis, au cours des années passées, comme en 2019, de déterminer des points de références précis. Cette absence de lisibilité du périmètre financier de l'agglomération a rendu complexe la maîtrise des objectifs, le transfert et l'harmonisation des compétences entraînant, dans bien des cas, des coûts induits difficilement quantifiables dans le calendrier imposé par la loi NoTre (harmonisation de logiciels, des régimes indemnitaires, de la tarification, études ...).

La maîtrise financière de l'agglomération est un challenge permanent depuis sa création, parsemé d'obstacles et de difficultés.

## Les résultats budgétaires

Les résultats du compte administratif du budget 2019 se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice	46 763 361,84 €	49 214 433,04 €	2 451 071,20 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)			8 524 513,72 €
Résultat de fonctionnement cumulé			10 975 584,92 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Solde d'exécution de l'exercice	12 938 351,23 €	12 477 520,70 €	-460 830,53 €
Solde d'exécution reporté (N-1)			-8 184 880,22 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé			-8 645 710,75 €

RESTES A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Solde des restes à réaliser	3 278 746,70 €	8 706 612,35 €	5 427 865,65 €

Besoin / excédent de financement de la section d'investissement	-3 217 845,10 €
---	-----------------

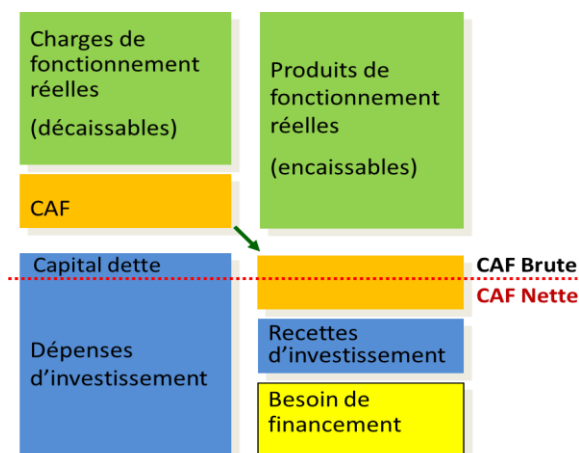
  

Résultat de fonctionnement à affecter au cpte 002 (N+1)	7 757 739,82 €
---	----------------

Le résultat global laisse apparaître un solde positif de 7 757 739,82 €. Ce bon résultat est toutefois à nuancer par un résultat d'exercice de la section de fonctionnement insuffisant de 2 451 071,20 €.

## Les résultats financiers

Les résultats financiers et l'analyse des ratios prudentiels s'appuient uniquement sur les mouvements réels, les opérations d'ordre ne retraçant que des mouvements budgétaires, à l'intérieur ou entre sections. Ils permettent, au-delà des aspects budgétaires, d'analyser la santé financière de l'agglomération. Cette analyse repose notamment sur la capacité d'autofinancement (CAF) et la capacité de désendettement.



**CAF Brute** : doit permettre à minima de couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses d'investissement).

**CAF Nette** : correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements

**Capacité de désendettement** : correspond au nombre d'années nécessaire pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où l'agglomération y affecte l'ensemble de son épargne.

Les seuils de référence communément admis des ratios ci-dessus s'établissent à :

- 10 % à 12 % minimum de CAF brute ;
- 8 à 12 ans maximum pour la capacité de désendettement, sachant qu'elle doit être, dans tous les cas, inférieure à la durée résiduelle des emprunts.

La CAF brute 2019 est de 4 755 724,01 €, soit 9,67 % contre 6 545 758,32 € et 13,61% en 2018. Il est toutefois important de noter que la CAF brute 2018 intégrait des recettes exceptionnelles de rôles supplémentaires pour 2 millions d'euros, liées à des régularisations de taxation de CFE et de CVAE.

- Rôles supplémentaires 2018 : 2 405 046 €
- Rôles supplémentaires 2019 : 355 874 €

Si le montant des rôles supplémentaires 2019 avait été à la hauteur de 2018, le taux de CAF aurait atteint 13,83%.

Il est également important de noter que la baisse du dernier tiers de la dotation de solidarité, pour un montant de 1 129 621 €, représente 2,30 points de CAF. Sans cette réduction de l'enveloppe, la CAF brute aurait été réduite à 7,37%, soit près de 3 points en dessous du seuil d'alerte communément admis.

La CAF nette s'élève quant à elle à 2 952 585,82 €, soit 6 %. Ce bon résultat relatif s'explique par le faible endettement de l'agglomération, l'annuité de la dette s'élevant à 2 146 496,36 €.

La capacité de désendettement s'établit quant à elle à 4,35 années (contre 3,36 en 2018). Cette progression n'est pas liée à l'endettement, qui est en baisse de près de 1,9 millions, mais à la baisse de la CAF brute de 3,94 points entre 2018 et 2019.

La maîtrise de la section de fonctionnement reste l'enjeu majeur pour que l'agglomération conserve sa capacité à investir.

## La section de fonctionnement

Le montant total des dépenses mandaté sur l'exercice 2019 s'élève à 46 763 361,84 € et celui des recettes, à 49 214 433,04 € portant ainsi le résultat de l'exercice à 2 451 071,20 €, dont plus de 60% correspondent au cumul de la baisse de la dotation de solidarité communautaire et des rôles supplémentaires.

La relative faiblesse du taux moyen d'exécution des dépenses réelles (93,19%) s'explique par la complexité des prévisions budgétaires dans un contexte de transferts et de rétrocessions massifs de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (notamment transferts de l'enfance-jeunesse, des musées, de la lecture publique, rétrocession de la voirie, du scolaire). La faiblesse du taux d'exécution est particulièrement marquée pour les charges à caractère général (63,79%).

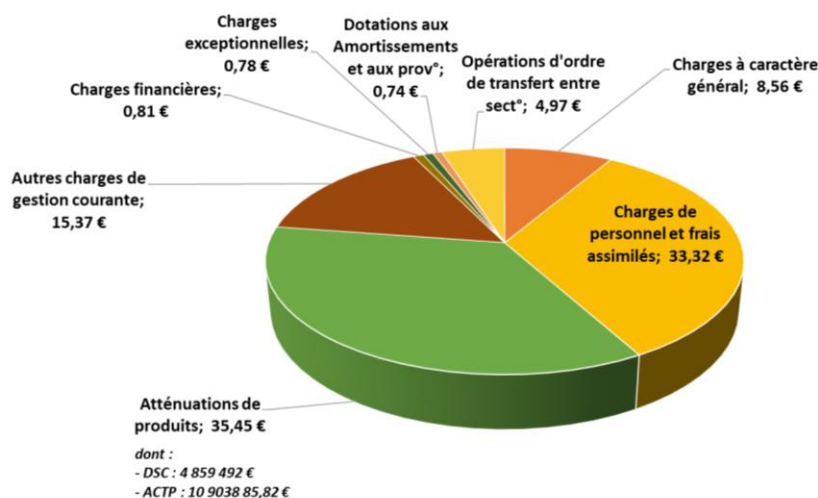
Concernant les recettes réelles de fonctionnement, le taux de réalisation se limite à 97,56%, avec des écarts significatifs principalement en termes de prévisions pour les dotations et participations, une partie des recettes de la Caisse d'Allocations Familiales étant imputée au chapitre 74.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	6 272 755,60 €	4 001 584,31 €	63,79%
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 754 896,32 €	15 583 378,08 €	98,91%
014	Atténuations de produits	16 700 144,00 €	16 579 788,82 €	99,28%
65	Autres charges de gestion courante	7 646 237,00 €	7 186 166,18 €	93,98%
66	Charges financières	470 380,05 €	378 514,51 €	80,47%
67	Charges exceptionnelles	379 220,00 €	363 633,09 €	95,89%
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	364 500,00 €	344 500,00 €	94,51%
022	Dépenses imprévues - section de fonction	98 460,38 €		/
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>47 686 593,35 €</b>	<b>44 437 564,99 €</b>	<b>93,19%</b>
023	Virement à la section d'investissement	9 167 778,86 €		/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect°	2 371 509,17 €	2 325 796,85 €	98,07%
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 539 288,03 €</b>	<b>2 325 796,85 €</b>	<b>20,16%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>59 225 881,38 €</b>	<b>46 763 361,84 €</b>	<b>78,96%</b>
<b>TOTAL GENERAL HORS VIREMENT A L'INVESTISSEMENT</b>		<b>50 058 102,52 €</b>	<b>46 763 361,84 €</b>	<b>93,42%</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT		Budget 2019	Réalisé 2019	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	80 000,00	77 968,96	97,46%
70	Produits des services, du domaine et ven	4 061 833,00	4 505 723,10	110,93%
73	Impôts et taxes	35 014 203,00	35 365 243,47	101,00%
74	Dotations et participations	10 328 154,77	8 359 279,03	80,94%
75	Autres produits de gestion courante	29 640,00	63 087,17	212,84%
77	Produits exceptionnels	909 576,63	821 987,27	90,37%
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 423 407,40</b>	<b>49 193 289,00</b>	<b>97,56%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sect°	277 960,26	21 144,04	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>277 960,26</b>	<b>21 144,04</b>	<b>7,61%</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 524 513,72		0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>59 225 881,38</b>	<b>49 214 433,04</b>	<b>83,10%</b>
<b>TOTAL GENERAL HORS RESULTAT REPORTE</b>		<b>50 701 367,66 €</b>	<b>49 214 433,04 €</b>	<b>97,07%</b>

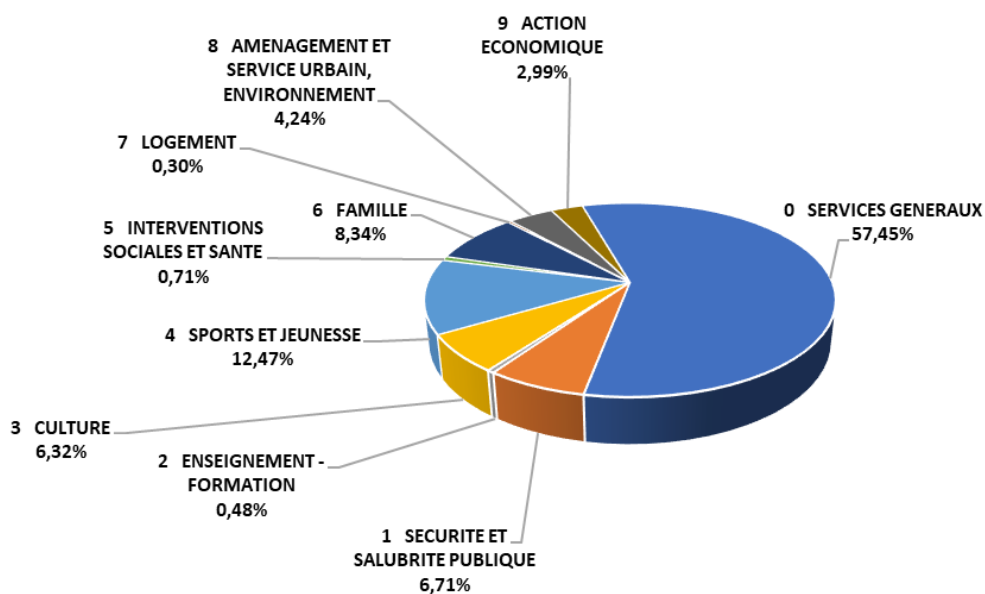
## Les dépenses de fonctionnement

Plus de la moitié des dépenses réelles réalisées en 2019 ne servent pas directement au fonctionnement de l'agglomération. Sur 100 € dépensés, 52 € sont reversés sous des formes diverses aux chapitres 65, aux communes membres, syndicats, associations, SDIS et 014 Atténuations de produits, comprenant la péréquation horizontale (FPIC).



Concernant la répartition des dépenses par fonction, la majeure partie des charges apparaissent dans la fonction 0 « services généraux » dans la mesure où cette dernière regroupe notamment :

- Les attributions de compensation ;
- La dotation de solidarité communautaire ;
- Le FPIC ;
- Le virement à la section d'investissement.



	REALISE 2019
<b>FONCTION 0</b>	<b>26 865 538,41 €</b>
0 01 OPERATIONS NON VENTILABLES	20 117 362,44 €
0 02 ADMINISTRATION GENERALE	6 710 284,87 €
0 03 JUSTICE	37 891,10 €
<b>FONCTION 1</b>	<b>3 138 048,92 €</b>
1 11 SECURITE INTERIEURE	3 138 048,92 €
<b>FONCTION 2</b>	<b>222 932,30 €</b>
2 20 SERVICES COMMUNS	60 314,00 €
2 21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	9 186,92 €
2 24 FORMATION CONTINUE	72 849,98 €
2 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	80 581,40 €
<b>FONCTION 3</b>	<b>2 954 115,70 €</b>
3 30 SERVICES COMMUNS	74 606,00 €
3 31 EXPRESSION ARTISTIQUE	827 655,13 €
3 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	2 011 885,19 €
3 33 ACTION CULTURELLE	39 969,38 €
<b>FONCTION 4</b>	<b>5 829 167,92 €</b>
4 40 SERVICES COMMUNS	649 262,22 €
4 41 SPORTS	2 545 047,16 €
4 42 JEUNESSE	2 634 858,54 €
<b>FONCTION 5</b>	<b>331 390,30 €</b>
5 51 SANTE	5 546,00 €
5 52 INTERVENTIONS SOCIALES	325 844,30 €
<b>FONCTION 6</b>	<b>3 900 496,31 €</b>
6 64 CRECHES ET GARDERIES	3 900 496,31 €
<b>FONCTION 7</b>	<b>140 404,77 €</b>
7 70 SERVICES COMMUNS	43 995,72 €
7 71 PARC PRIVE DE LA VILLE	26 754,05 €
7 72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	69 655,00 €
<b>FONCTION 8</b>	<b>1 983 837,98 €</b>
8 81 SERVICES URBAINS	566 087,08 €
8 82 AMENAGEMENT URBAIN	1 364 297,01 €
8 83 ENVIRONNEMENT	53 453,89 €
<b>FONCTION 9</b>	<b>1 397 429,23 €</b>
9 90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	197 795,98 €
9 91 FOIRES ET MARCHÉ	12 787,53 €
9 92 AIDES A L'AGRICULTURE ET INDUST. AGRO-ALIMENTAIRES	24 474,10 €
9 95 AIDES AU TOURISME	1 162 371,62 €

### Le chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élevaient pour 2019 à 4 001 584,31 €. Elles ont été exécutées à seulement 63,79 % (contre plus de 90% sur les exercices antérieurs). Les 11 principaux postes du chapitre, sur 135, représentent plus de 60% des dépenses, les fluides (eau et électricité) représentant à eux seuls 22 % des dépenses.

LES PRINCIPAUX POSTES	BUDGETE 2019	REALISE 2019	taux de réalisation
011 60612 ENERGIE - ELECTRICITE	1 131 949,18 €	603 138,75 €	53,28%
011 6156 MAINTENANCE	472 781,34 €	331 694,18 €	70,16%
011 6188 AUTRES FRAIS DIVERS	397 362,61 €	237 630,35 €	59,80%
011 6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	298 688,27 €	234 129,53 €	78,39%
011 6232 FETES ET CEREMONIES	268 235,31 €	198 378,79 €	73,96%
011 617 ETUDES ET RECHERCHES	301 452,00 €	148 638,18 €	49,31%
011 60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	198 185,60 €	133 653,12 €	67,44%
011 6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	204 847,50 €	120 397,43 €	58,77%
011 61521 TERRAINS	188 431,00 €	118 477,28 €	62,88%
011 6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	118 155,80 €	110 933,84 €	93,89%
011 6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	109 872,80 €	103 362,13 €	94,07%
011 63512 TAXES FONCIERES	103 465,00 €	92 946,00 €	89,83%
011 606124 ENERGIE - ELECTRICITE X EAU HT	105 773,00 €	87 632,77 €	82,85%
011 6281 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	110 371,40 €	80 458,07 €	72,90%
011 62875 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	252 700,28 €	80 006,67 €	31,66%
011 6161 MULTIRISQUES	81 000,00 €	77 462,96 €	95,63%
011 60622 CARBURANTS	95 716,00 €	75 215,02 €	78,58%
011 6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	52 649,96 €	65 013,34 €	123,48%
011 6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	86 693,00 €	64 864,73 €	74,82%
011 61551 MATERIEL ROULANT	68 750,00 €	61 546,07 €	89,52%
011 6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	99 673,50 €	58 533,28 €	58,73%
011 60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	79 560,41 €	50 165,52 €	63,05%

Comme évoqué en préambule, l'évolution du périmètre des compétences a largement complexifié la préparation du budget, notamment en termes d'évaluation des charges de fonctionnement des équipements, tant pour ceux rétrocedés que ceux transférés à l'agglomération.

En l'absence de lisibilité, une partie des crédits 2018 ont été reconduits, entraînant un décalage important entre les prévisions et les dépenses réellement réalisées. Ceci est accentué pour les fluides par le décalage de la facturation, une partie des sommes dues au titre de 2019 ayant été mandatées sur les crédits 2020.

### Le chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel de 2019 s'établissent à la somme de 15 583 378,08 €. Le chapitre a été exécuté à 98,91%. Pour mémoire, les charges de personnel 2018 étaient de 11 358 810,31 €.

L'écart entre 2018 et 2019 (4 224 567,77 €) démontre l'évolution majeure du périmètre des compétences de l'agglomération qui s'est traduite au 1<sup>er</sup> janvier 2019 par :

- L'intégration de 171 agents ;
- Le détransfert de 44 agents affectés à la compétence scolaire.

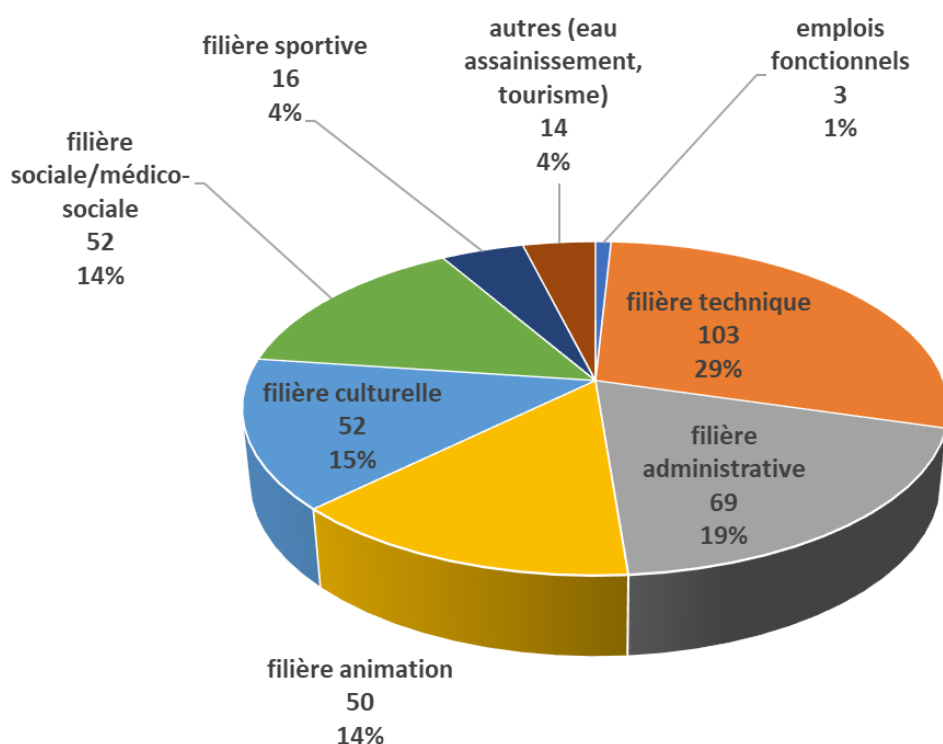
Cette augmentation de la masse salariale a néanmoins été compensée par la révision des attributions de compensation d'une part, et par le remboursement des personnels mis à disposition d'autre part. En effet, la majeure partie des agents transférés au titre de la compétence Enfance-Jeunesse sont également affectés à la compétence périscolaire relevant des communes. Ces derniers sont par conséquent mis à disposition par l'agglomération, les communes prenant en charge les

rémunérations au prorata du temps de mise à disposition (50%). Les recettes afférentes sont inscrites au chapitre 70.

Outre la rémunération des agents, le chapitre comprend notamment :

- Le versement transport : 27 014,71 € ;
- La cotisation au centre de gestion : 157 167,91 € ;
- L'assurance du personnel : 147 069,74 € ;
- La cotisation au CNAS : 82 593,00 € ;
- La médecine du travail (SISTAC) : 56 100,46€.

Les filières techniques et administratives concentrent près de la moitié (47%) des 359 postes permanents ouverts.

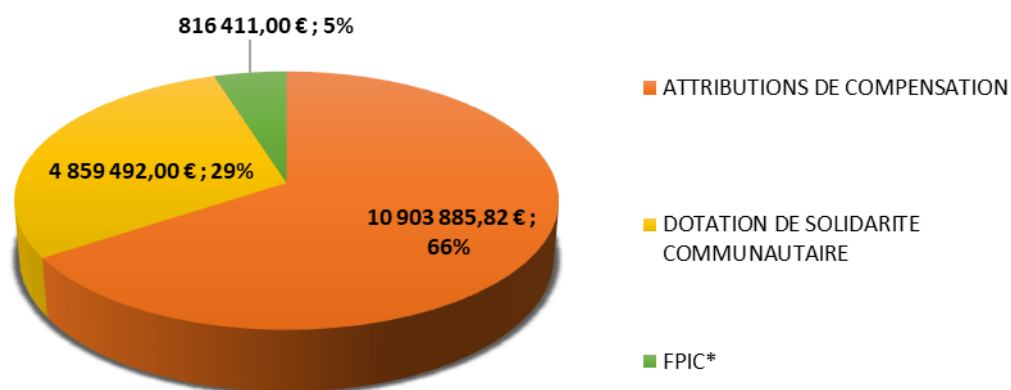


A noter que la rémunération des agents non-titulaires, quels que soient leurs statuts (contrats aidés, contrats de droit privé, contrats de droit public) représente 25% des rémunérations brutes. D'autre part, l'ensemble des dépenses de personnel est imputé sur le budget principal, qu'elle que soit la compétence. Les budgets annexes ayant des personnels dédiés, totalement ou partiellement (ex : eau et assainissement, transport, déchets) reversent le montant des salaires au budget principal au chapitre 70 (article 7084). Ces flux croisés ont pour effet de majorer artificiellement les dépenses de personnel du budget principal et les recettes de fonctionnement.

Enfin, les agents ont bénéficié de 1 334 journées de formation, notamment dans le cadre de la mise en place du plan de formation intra destiné aux 110 cadres et encadrants de Grand Cognac. Ce plan, élaboré en partenariat avec le CNFPT, a été conduit sur les crédits de ce dernier, l'agglomération n'ayant ainsi engagé aucun frais pédagogique.

*Le chapitre 014 – atténuations de produits*

Les atténuations de produits, pour un montant total de 16 579 788,82 €, représentent plus de 37 % des dépenses réelles. Elles se décomposent comme suit :



\* FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

La baisse par rapport à l'exercice 2018 s'explique :

- Par la révision des attributions de compensation suite aux transferts de compétences intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à hauteur de 1 515 078,40 € ;
- Par la 3<sup>ème</sup> et dernière année de baisse de la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 1 129 621 €.

Ces baisses ont toutefois été minorées par :

- Le versement d'une DSC exceptionnelle correspondant à 30 % de la croissance de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) entre 2018 et 2019 pour un montant de 341 009 € ;
- La légère progression du FPIC (+ 38 441 €).

### *Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante*

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » comprend principalement :

- La contribution au SDIS pour 3 138 048,92 €, en progression de 19,18% par rapport à 2018 suite au transfert de la compétence pour le territoire de l'ancienne communauté de communes de Jarnac, compensé par la révision des attributions de compensation des communes concernées ;
- Les subventions aux associations pour 2 153 745,37€ ;
- Les cotisations aux organismes de regroupement pour 1 240 319,57 € dont la liste figure en annexe du compte administratif.

Ces 3 lignes représentent près de 90% des dépenses du chapitre.

### *Le chapitre 66 – charges financières*

Les charges financières, qui ne représentent que 0,85% des dépenses réelles de fonctionnement, s'élèvent à 378 514,51 €. Leur baisse de 2,23% résulte de la politique de désendettement engagée en 2018.

### *Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles*

Les charges exceptionnelles s'élèvent quant à elle à 363 633,09 €. Elles correspondent principalement aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes à hauteur de 301 720 €, (dont 248 000 € au budget de ZA Châteaubernard Cognac Merpins).

Elles comprennent également :

- Les intérêts moratoires pour 4 518,60 €,
- Des indemnités, notamment versées dans le cadre de protocoles transactionnels, pour 56 588,44 €.

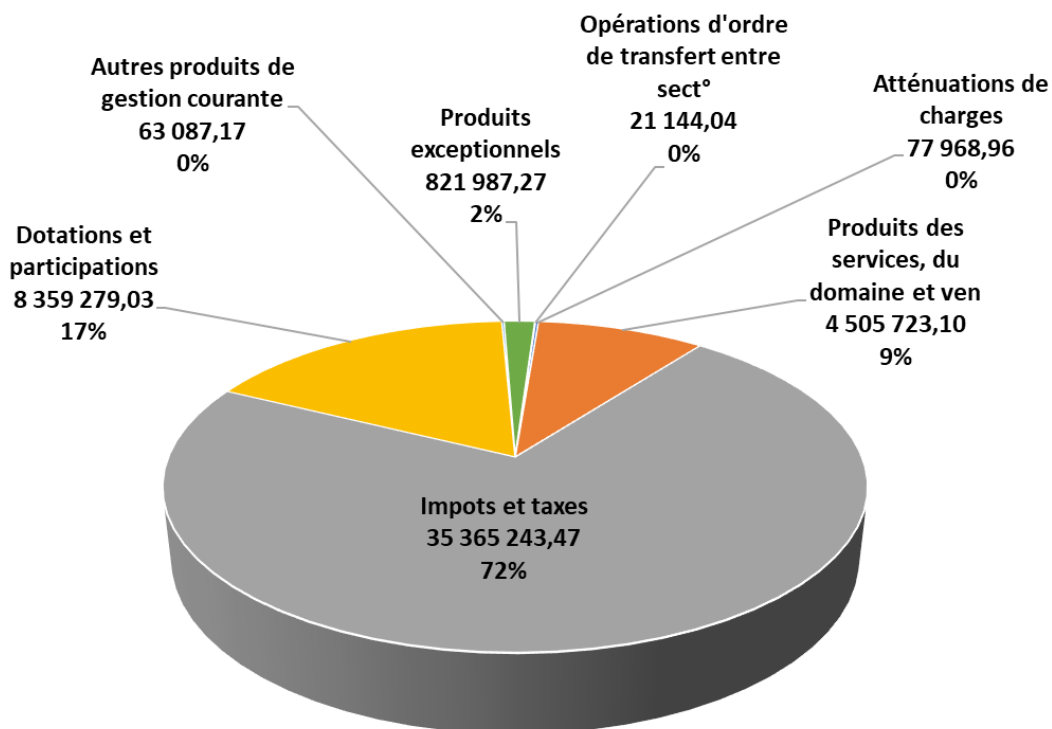
### *Les dépenses d'ordre*

Les dépenses d'ordre sont de 2 325 796,85 €. Elles comprennent :

- Les dotations aux amortissements pour 1 504 797,06€,
- Des écritures de cessions de biens pour 781 647,89 €.

## **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 49 214 433,04 €.



### *Le chapitre 70 – produits des services*

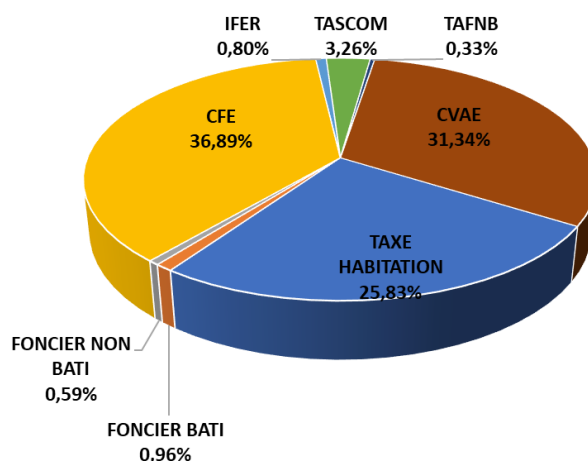
Les produits des services, pour un montant total de 4 505 723,10 €, comprennent notamment :

- Le remboursement par les budgets annexes :
  - o des fonctions support à hauteur de 514 301 €,
  - o de la masse salariale des agents des budgets eau, assainissement et transport pour un montant de 517 640,45 €,
  
- Les recettes d'exploitation :
  - o des piscines pour 615 112,75 €,
  - o liées à la compétence Enfance-Jeunesse pour 1 609 709,87 €,
  - o des autres produits (moulin de Prézier, base de loisirs à Cognac, campings ...) pour 373 986,74 €.

	BUDGETE 2019	REALISE 2019
70321 DROITS DE STATIONNEMENT ET LOCATION VOIE PUBLIQUE	- €	60,00 €
70322 DRTS STATION. ET LOC. DOMAINE PUB. PORTUAIR. FLUV.	- €	500,00 €
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	154 900,00 €	174 311,54 €
70631 A CARACTERE SPORTIF	430 200,00 €	391 196,80 €
706314 A CARACTERE SPORTIF X'EAU	230 800,00 €	223 915,95 €
70632 A CARACTERE DE LOISIRS	18 000,00 €	23 257,00 €
706321 A CARACTERE DE LOISIRS MOULIN DE PREZIER	84 000,00 €	76 512,95 €
706322 A CARACTERE DE LOISIRS BPA COGNAC	130 000,00 €	98 370,85 €
706323 A CARACTERE DE LOISIRS CAMPINGS	188 000,00 €	175 845,94 €
7066 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL	948 569,00 €	803 953,51 €
7067 REDEVAN. ET DROITS SCES PERISCOLAIRES ET ENSEIG.	- €	278,50 €
70688 AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	319 565,00 €	805 756,36 €
70841 AUX BUDG. ANNEX., REGIES MUNICIPALES, CCAS ET CDE	579 000,00 €	517 640,45 €
70845 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	430 000,00 €	669 663,01 €
70872 PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	514 299,00 €	514 301,00 €
70875 PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	21 600,00 €	16 835,02 €
70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES	12 900,00 €	13 324,22 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 061 833,00 €</b>	<b>4 505 723,10 €</b>

### Le chapitre 73 – impôts et taxes

Les produits des impôts et taxes, dont plus de 70% proviennent du secteur économique, s'élèvent à 35 365 243,47 € contre 35 257 048,30 € en 2018, soit une progression limitée à 0,31% malgré un environnement économique favorable.



Toutefois, comme cela a été indiqué ci-dessus dans l'analyse des résultats financiers, l'exercice 2018 a bénéficié de rôles supplémentaires exceptionnels à hauteur de 2 405 046 € contre 355 874 € en 2019.

Aussi, après retraitement des rôles supplémentaires, les produits 2019 ont progressé de près de 7% par rapport à 2018.

	RECETTES FISCALES 2018	RECETTES FISCALES 2019
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	19 475 977,00 €	20 697 564,00 €
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	8 916 528,00 €	10 053 225,00 €
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	943 669,00 €	1 046 884,00 €
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	251 111,00 €	255 436,00 €
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	2 405 046,00 €	355 874,00 €
73211 ATTRIBUTION DE COMPENSATION	391 835,67 €	3 138,89 €
73221 FNGIR	2 705 658,00 €	2 707 729,00 €
7336 DROITS DE PLACE	45 242,41 €	127,24 €
7362 TAXES DE SEJOUR	121 902,50 €	245 167,81 €
7364 PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX	78,72 €	97,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 257 048,30 €</b>	<b>35 365 243,47 €</b>
<b>TOTAL HORS ROLES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>32 852 002,30 €</b>	<b>35 009 369,47 €</b>

Cette dynamique est essentiellement due à la croissance forte de la CFE (+8,56%) et de la CVAE (11,93%). Cette dernière pourrait toutefois être à l'avenir impactée par la crise du Covid-19 qui pèse significativement sur les exportations de cognac.

Le produit de la taxe de séjour à hauteur de 245 167,81 €, étant en totalité affectée à l'office de tourisme pour ses missions d'accueil, d'information et de promotion, il n'a pas été ajouté d'annexe au compte administratif.

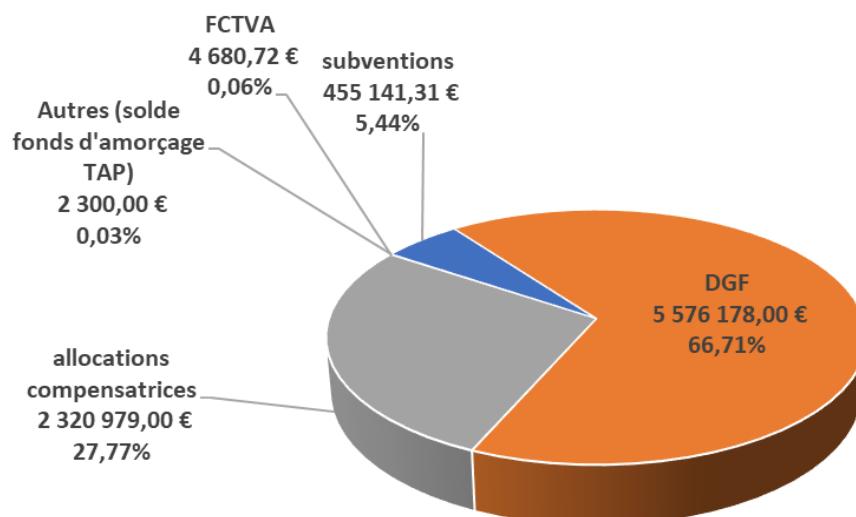
#### *Le chapitre 74 – dotations et participations*

Les dotations et participations perçues en 2019 s'élèvent à 8 359 279,03 € contre 8 787 123,27 € en 2018, correspondant à une baisse de 4,87 % et 427 844,24 €.

La baisse de recettes résulte pour l'essentielle de la baisse des subventions perçues (-35,70 %), et de la suppression du fonds d'amorçage des temps d'activités périscolaires en 2018. La DGF reste quant à elle stable avec 5 576 178 € (-34 565 € ; -0,62%).

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP), qui est entrée dans les variables d'ajustement de la DGF, a connu une légère baisse (-15 252 €) et s'élève à 1 587 467 €. Celle-ci pourrait s'accroître au cours des exercices à venir.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation est quant à elle en progression (602 657 € contre 574 096 € en 2018) en raison de la poursuite de l'entrée en vigueur du dégrèvement. Ce dégrèvement pourrait à terme être transformé en allocation compensatrice. Outre la perte de la dynamique des bases, son montant pourrait être amputé au fil des ans pour permettre le financement de la DGF.



### *Le chapitre 75 – autres recettes de gestion courante*

Le montant des autres charges de gestion courante s'élève à 63 078,17 € contre 316 333,48 € en 2018. L'écart s'explique par la déconsignation, en 2018, d'une somme de 225 494 € dans le cadre du litige qui opposait Grand Cognac à l'entreprise Mandon.

Le reste des recettes du chapitre correspondent principalement aux loyers encaissés par l'agglomération, notamment auprès de l'ASERC, de l'IFAS (Institut de Formation des Aides-Soignants), du SMAGVC, de la MFR à Cherves-Richemont et de locataires privés occupant le parc de logements.

### *Le chapitre 77 – recettes exceptionnelles*

Les recettes exceptionnelles 2019 s'élèvent à 821 987,27 € et comprennent :

- Les ventes de véhicules : 6 202,29 €
- Les ventes de terrains (principalement les écritures de cession des biens dans le cadre de l'opération des Vauzelles) : 772 504,58 €

### *Le chapitre 013 – atténuations de charges*

Les atténuations de produits, perçues à hauteur de 77 968,96 €, correspondent à des remboursements sur rémunérations.

### *Les recettes d'ordre*

Les recettes d'ordre s'élèvent à 21 144,04 € et correspondent principalement aux écritures d'amortissement de subventions.

## **La section d'investissement**

Le déficit d'exécution de la section d'investissement est de 460 830,53 €, auquel s'ajoutent :

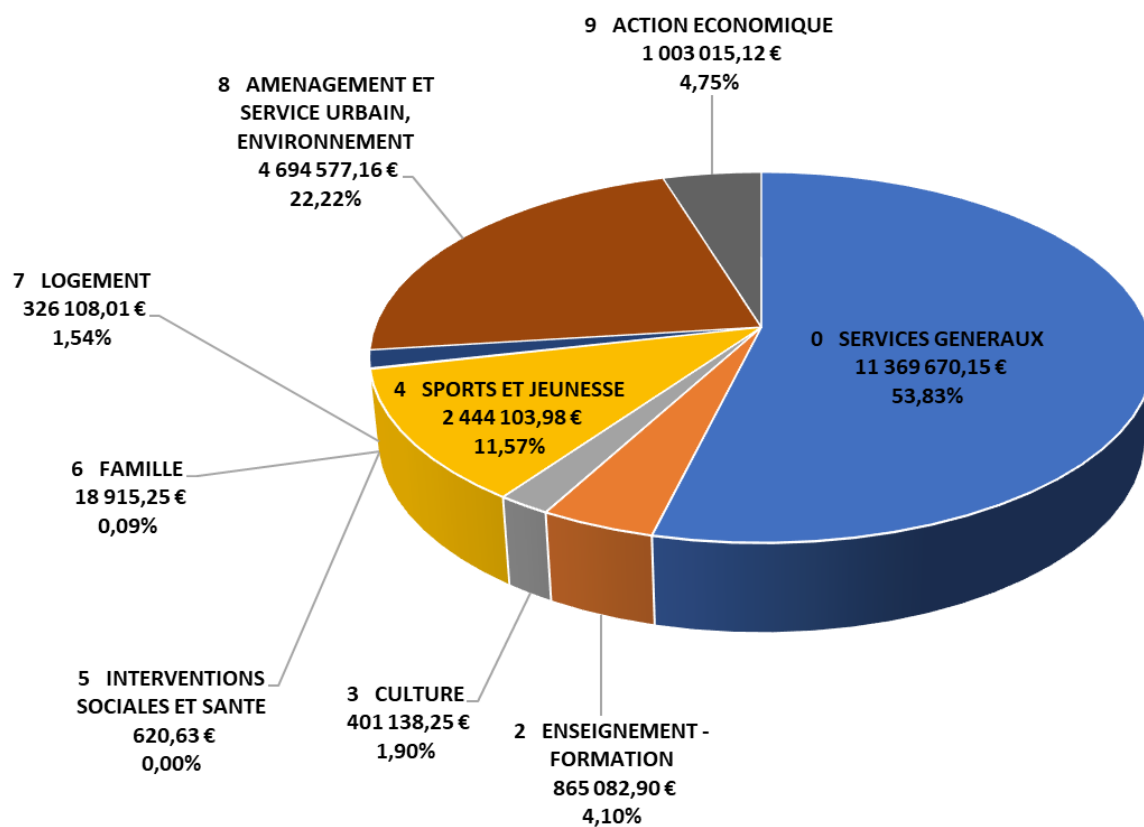
- le déficit reporté de l'exercice antérieur à hauteur de 8 184 880,22 €,
- le solde positif des restes à réaliser de 5 427 865,65 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève par conséquent à 3 217 845,10 €.

## Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors reprise du déficit antérieur, s'élèvent à 12 938 351,23 € (contre 12 688 253,69 € en 2018), dont 8 464 830,63€ de dépenses d'équipement. Ces dernières ont été exécutées à 49,3%.

Elles se répartissent entre les 9 catégories de la nomenclature fonctionnelle comme suit :



Le détail de la répartition des crédits consommés par fonction est le suivant :

<b>FONCTION 0</b>		<b>11 369 670,15 €</b>
0	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	10 592 395,35 €
0	02 ADMINISTRATION GENERALE	777 274,80 €
<b>FONCTION 2</b>		<b>865 082,90 €</b>
2	21 ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	404 042,93 €
2	24 FORMATION CONTINUE	460 570,70 €
2	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	469,27 €
<b>FONCTION 3</b>		<b>401 138,25 €</b>
3	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	5 313,76 €
3	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	395 824,49 €
<b>FONCTION 4</b>		<b>2 444 103,98 €</b>
4	41 SPORTS	1 145 852,02 €
4	42 JEUNESSE	1 298 251,96 €
<b>FONCTION 5</b>		<b>620,63 €</b>
5	52 INTERVENTIONS SOCIALES	620,63 €
<b>FONCTION 6</b>		<b>18 915,25 €</b>
6	64 CRECHES ET GARDERIES	18 915,25 €
<b>FONCTION 7</b>		<b>326 108,01 €</b>
7	71 PARC PRIVE DE L'AGGLOMERATION	22 280,68 €
7	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	303 827,33 €
<b>FONCTION 8</b>		<b>4 694 577,16 €</b>
8	81 SERVICES URBAINS	92 699,89 €
8	82 AMENAGEMENT URBAIN	3 487 514,93 €
8	83 ENVIRONNEMENT	1 114 362,34 €
<b>FONCTION 9</b>		<b>1 003 015,12 €</b>
9	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	23 240,75 €
9	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET INDUST. AGRO-ALIMENTAIRES	180 000,00 €
9	95 AIDES AU TOURISME	799 774,37 €

A l'exception des crédits consommés « hors opération », 5 opérations, sur 71, concentrent 56 % des crédits. Il s'agit :

- de la construction du centre de loisirs de Jarnac ;
- de la Flow Vélo ;
- de la participation à la déviation de la RN 141 Villesèche - La Vigerie ;
- de l'entretien du patrimoine communautaire ;
- du centre aquatique.

Les crédits consommés « hors opération » concernent principalement :

- le remboursement de la dette en capital pour 1 769 955,19 € ;
- les opérations sous mandat (travaux de voirie) pour 2 357 916,22 € ;
- les subventions d'équipement versées pour 598 093 € ;
- des écritures d'ordre pour 330 532,19 €.

Opérations	BUDGETE 2019	REALISE 2019
PAS D'OPERATION	14 592 207,04	5 071 613,60 €
1107 CONSTRUCTION CLSH JARNAC	1 402 200,00	1 271 665,94 €
1129 FLOW VELO	1 482 714,00	1 052 348,34 €
1117 DEVIATION VILLESECHE LA VIGERIE	1 369 620,00	729 730,00 €
1119 ENTRETIEN PATRIMOINE	1 248 622,00	703 909,22 €
1078 CENTRE AQUATIQUE X'EAU	982 000,00	655 295,65 €
173 BASE DE LOISIRS ANGEAC CHAMPAGNE	469 339,00	416 214,10 €
201942 UNIVERSITE DES SPIRITUEUX DE SEGONZAC	1 392 000,00	383 154,29 €
27 CHÂTEAU DE BOUTEVILLE	398 819,00	250 796,49 €
1115 AMENAGEMENT OFFICES DE TOURISME	260 560,00	204 934,07 €
1163 RAJH RESIDENCE HABITAT JEUNES	500 000,00	200 000,00 €
1126 VOIRIES COMMUNAUTAIRES	395 000,00	198 327,04 €
1172 MARAICHAGE	260 000,00	180 000,00 €
1098 QUAIS DE COGNAC	0,00	174 675,25 €
1122 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	505 988,80	154 943,34 €
1095 PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)	211 116,00	118 380,00 €
1124 MATERIEL TECHNIQUE	182 500,00	113 133,84 €
202 DOCUMENTS COMMUNAUX D URBANISME	160 000,00	112 065,02 €
1125 ACQUISITION DE VEHICULES	120 000,00	89 058,44 €
1170 POLES DES METIERS DU COGNAC	0,00	77 416,41 €
1025 PIG	350 000,00	73 677,33 €
1052 AMÉNAGEMENTS URBAINS PÔLE DES VAUZELLES	245 000,00	61 174,98 €
1011 CLUB CANOE KAYAK	60 000,00	58 842,84 €
1120 AMENAGEMENTS BATIMENTS	112 000,00	56 527,50 €
201944 MOBILIER ET EQUIPEMENT	113 688,68	53 774,99 €
101167 ENSEMBLE AQUATIQUE JARNAC	50 000,00	48 240,00 €
315 ESPACE DÉCOUVERTE PAYS DU COGNAC	510 200,00	44 186,37 €
999 BASE PLEIN AIR BPA (H.T.)	78 600,00	31 090,82 €
1159 BAILLEURS SOCIAUX	0,00	30 150,00 €
1077 HÔTEL DE COMMUNAUTÉ	12 050,00	28 233,02 €
201838 PLAINE DES SPORTS JARNAC APCP	135 000,00	27 067,52 €
1101 PONT RN 141	50 000,00	24 000,00 €
212 GYMNASSE FÉLIX GAILLARD	0,00	20 636,22 €
293 VOIRIE DE ZONES	6 000,00	19 928,08 €
1175 RUE DE L'ANISSERIE	50 000,00	18 000,00 €
277 TENNIS ST BRICE	20 000,00	14 822,40 €
1057 FONCIER COMMUNAUTAIRE	23 200,00	13 342,00 €
1116 INTERNET EXTRANET	3 000,00	13 200,00 €
1109 VALORISATION FLEUVE AGGLO	0,00	12 674,94 €
1108 EXTENTION HOTEL AGGLO COGNAC	25 000,00	12 024,00 €
1080 RÉSEAU DE CHALEUR DES VAUZELLES	7 000,00	10 478,88 €
1140 PISCINE CHATEAUNEUF	10 000,00	9 117,13 €
325 FONDS DE CONCOURS EFFACEMENT DE RÉSEAUX	0,00	8 882,87 €
1032 STADE DE FOOTBALL CL. BOUÉ	15 120,11	8 484,00 €
84167 MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE JARNAC ORANGERIE	0,00	8 320,52 €
1103 HYGIENE ET SECURITE	13 500,00	8 215,26 €
317 CHEMINS DE RANDONNÉES	86 980,00	8 192,88 €
76 ECOLES ET ANNEXES	0,00	6 969,79 €
1161 ETUDES OPORTUNITE ESPACES ECONOMIQUES	0,00	6 148,67 €
147 SENTIERS PDIPR	0,00	5 398,13 €
82 FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENTS BOURG	2 000,00	4 500,00 €
61 SIG	15 000,00	4 490,40 €
153 CENTRE DE LOISIRS SEGONZAC	0,00	4 269,58 €
1087 STADE RUGBY PARC DES SPORTS	0,00	4 188,00 €
323 INFORMATIQUE	0,00	2 865,00 €
180 CREATION VOIE DE LIAISON ENTRE SEGONZAC ET GENSAC	300,00	2 640,00 €
69 MULTI ACCUEIL ENFANTS LES P TITS CHABOTINS	0,00	2 626,00 €
116 CAMPING INTERCOMMUNAL ILE MADAME JARNAC	28 400,00	2 221,50 €
330 MOULIN DE PRÉZIER (H.T.)	4 000,00	1 750,00 €
1073 CAMPING DE COGNAC (H.T.)	31 000,00	1 541,11 €
306 FLEUVE CHARENTE	40 000,00	1 472,81 €
271 SALLE JEAN MONNET	0,00	1 451,57 €
103167 MOBILIER ADMINISTRATIF	0,00	1 292,02 €
1191 OFFICE DE TOURISME COGNAC	557 000,00	1 242,00 €
1102 ARCHIVES	0,00	762,55 €
1061 CHANTIER D INSERTION	7 000,00	605,60 €
123167 JARPY JARNAC PYRENEES	8 000,00	499,50 €
1173 EDIFICE CULTUREL COGNAC	40 000,00	120,00 €
1000 ATELIERS SERVICES TECHNIQUES	166 000,00	109,78 €
1174 VOIE DES QUILLETES	75 000,00	108,00 €
1176 REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	40 000,00	108,00 €
1068 ART BOIS BRÉVILLE	0,00	25,63 €

Le budget de l'agglomération compte 23 autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) pour lesquelles des crédits ont été réalisés en 2019. Les opérations en AP/CP représentent près de 69 % du total des dépenses d'équipement réalisées.

N° AP/CP	N° opération	libellé	CP réalisés en 2019	Montant de l'AP au 31/12/2019	Total des crédits consommés au 31/12/2019
9	306	Fleuve Charente	1 472,81 €	2 359 947,62 €	2 321 420,43 €
15	1032	Terrains de football - Châteaubernard	8 484,00 €	4 649 748,05 €	4 643 111,94 €
18	1052	Aménagements urbains des Vauzelles	61 174,98 €	6 126 880,59 €	5 872 615,14 €
19	1078	Centre aquatique des Vauzelles X'EAU	656 038,76 €	22 330 903,55 €	21 414 731,07 €
21	1095	PLUi	118 380,00 €	800 000,00 €	296 082,00 €
23	202	Documents d'urbanisme communaux	112 065,02 €	400 000,00 €	275 429,36 €
24	1117	Déviation Villesèche-La Vigerie	729 730,00 €	2 477 422,00 €	1 505 110,00 €
25	173	Aménagement base de loisirs à Angeac-Champagne	416 214,10 €	500 000,00 €	441 875,10 €
27	1107	Aménagement d'un centre de loisirs- ALSH à Jarnac	1 271 665,94 €	2 500 000,00 €	2 316 168,38 €
29	1119	Entretien du patrimoine communautaire	703 909,22 €	2 500 000,00 €	927 019,74 €
30	1120	Aménagements intérieurs de bâtiments	56 527,50 €	750 000,00 €	96 585,69 €
31	1122	Informatique	154 943,34 €	852 887,00 €	201 840,76 €
32	1124	Matériel technique	113 133,84 €	218 500,00 €	128 590,20 €
34	1125	Véhicules	89 058,44 €	270 000,00 €	89 058,44 €
35	1126	Voiries communautaires	198 327,04 €	1 100 000,00 €	899 060,72 €
36	1129	Flow vélo	1 052 348,34 €	5 000 000,00 €	1 177 437,79 €
37	1163	RAJH résidence habitat jeunes	200 000,00 €	700 000,00 €	200 000,00 €
38	201838	Plaine des sports à Jarnac	27 067,52 €	3 974 063,00 €	73 131,37 €
39	27	Château de Bouteville	250 796,49 €	2 737 100,00 €	265 354,80 €
40	1115	Bureau informations touristiques - Gondeville	204 934,07 €	271 560,00 €	204 934,07 €
41	1025	Soutien amélioration habitat privé PIG	73 677,33 €	400 000,00 €	73 677,33 €
42	201942	Université des spiritueux - Segonzac	383 154,29 €	2 145 000,00 €	383 154,29 €
44	201944	Mobilier / équipement	53 774,99 €	200 000,00 €	53 774,99 €

Le montant des crédits de paiement consommés en AP/CP au cours de l'exercice s'élève à 6 936 878,02 €. Le montant cumulé des crédits consommés sur les opérations précitées, depuis leur création, est de 43 860 163,61 €.

## Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été couvertes principalement par :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) pour 6 116 362,06 € ;
- Le FCTVA à hauteur de 909 636,70 € ;
- Les subventions pour 1 334 878,32 € ;
- Les opérations d'ordre à hauteur de 2 635 185 € ;
- Les opérations sous mandat pour 1 464 956,59 €.

## Les conséquences de la cyberattaque

Une part importante des conséquences de la cyberattaque n'est pas mesurable. La perte de fichiers et de données (tableaux de bord, rapports d'analyse, modèles de documents, courriers...) a considérablement perturbé le fonctionnement des services.

La remise en place des systèmes d'information (serveurs de données, accès aux logiciels métiers, paramétrage des matériels informatiques ...) a nécessité plusieurs semaines de travail. Une partie de la remise en service des accès, des outils et des fonctionnalités s'étale par ailleurs sur 2020 (serveur de téléphonie, Intranet ...).

Aussi, sans être en mesure de connaître le coût exact de cette crise, il est possible d'identifier certaines dépenses directement affectées, dont le montant global atteint 96 040 € en 2019 :

- 56 737 € ont été mandatés à la société NOVENCI pour la mise à disposition, d'ingénieurs, de techniciens et pour l'achat de matériel ;
- 9 520 € ont été payés à la société IDLINE pour l'externalisation des serveurs ;
- Et plusieurs dizaines de milliers d'euros ont été nécessaires à l'acquisition de matériels auprès de divers fournisseurs (câbles, switch, disques durs, ordinateurs, ...) et pour la réalisation de prestations (Nextiraone pour la téléphonie, Ametys pour l'Intranet ...).

A cela s'ajoute le fait qu'une partie des dépenses engagées en 2019 sont permanentes et reconduites en année pleine en 2020 :

- Location des serveurs pour environ 90 000 € ;
- Le support externalisé de niveau 1 et 2 (support à distance) aux utilisateurs pour 48 000 €.

Toutefois, la cyberattaque n'a fait qu'accélérer la modernisation et l'harmonisation du parc informatique qui étaient par ailleurs nécessaires, d'une part en raison de l'obsolescence d'une partie du parc et des logiciels, et d'autre part en raison de l'hétérogénéité des systèmes d'informations.

## Les budgets annexes

### Budget annexe Transport

Les résultats 2019 du budget annexe s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>59 872,27 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	422 481,46 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>482 353,73 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>-198 423,98 €</b>
Solde d'exécution reporté (N-1)	-70 462,00 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé</b>	<b>-268 885,98 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-363 656,91 €</b>
<b>Besoin / excédent de financement</b>	<b>-632 542,89 €</b>

Les dépenses de fonctionnement de 2019 s'élèvent à 1 557 341 €.

La principale dépense correspond à la participation versée à la société publique locale (SPL) Société de Transport de Grand Angoulême (STGA) pour l'exploitation du service de transport urbain. Cette dernière s'élève à 1 171 444,11 €.

Le budget annexe transport dispose d'un équilibre fragile et d'une faible capacité à investir (59 872,27 € de résultat d'exploitation). Sa ressource principale est le versement transport (1 506 881,05 €). Cette taxe est adossée à la masse salariale des entreprises (ensemble des rémunérations soumises à cotisation) de plus de 9 salariés. Grand Cognac a choisi, depuis 2017, d'appliquer 2 taux :

- 0,30 sur les communes d'Ars, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Châteaubernard, Cherves-Richemont, Cognac, Gimeux, Javrezac, Louzac-st-André, Merpins, Mesnac, St-Brice, St-Laurent-de-Cognac et St-Sulpice de Cognac
- 0,20 sur les autres communes.

Le taux du versement transport qui devra faire l'objet d'une harmonisation d'ici 2028, couvre en 2019, 97 % des dépenses de fonctionnement. Cette recette pourrait être touchée par la crise du Covid-19 en cas de réduction de l'emploi salarié.

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 328 931,06 € correspondent principalement au renouvellement de véhicules (239 846 ,70 €).

Elles sont pour partie financées par la dotation aux amortissements (37 249 €) et par des opérations d'ordre (93 258,08 €).

### Budget annexe Déchets

Les résultats du budget annexe déchets, qui présente uniquement des crédits réalisés en section de fonctionnement, s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-13 920,00 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	549 572,76 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>535 652,76 €</b>

Ce budget annexe est essentiellement financé par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Ces dernières s'élèvent à 8 384 337 € en 2019. Elles permettent de couvrir la contribution à Calitom (8 202 046,63 €).

Par ailleurs, le budget annexe rembourse le budget principal, qui lui-même rembourse le syndicat, qui met à disposition du personnel dans le cadre des missions de prévention. Le montant de ces charges s'élève à 80 767 €.

### Budget annexe Bâtiments Economiques

Les résultats du budget annexe bâtiments économiques, s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-37 344,12 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	738 304,66 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>700 960,54 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>-131 066,56 €</b>
Solde d'exécution reporté (N-1)	-67 579,06 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé</b>	<b>-198 645,62 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-10 628,84 €</b>
<b>Besoin / excédent de financement</b>	<b>-209 274,46 €</b>

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement :

- Aux taxes foncières à hauteur de 50 950 € ;
- Aux charges des fonctions supports pour 20 070 € ;
- Aux charges financières pour 31 100,67 € ;
- Aux dépenses d'ordre liées à l'amortissement des investissements à hauteur de 172 887 €.

Elles sont couvertes à 76 % par les loyers perçus (239 347 €). En raison des conséquences de la cyberattaque, l'émission des titres pour le remboursement des taxes foncières par les locataires, prévues à hauteur de 14 000 € au budget primitif, n'a pas été effectuée. Les titres ont été émis sur l'exercice 2020.

Les dépenses d'investissement, à hauteur de 380 159,88 € correspondent :

- Au remboursement du capital de la dette à hauteur de 219 894,07 € € (57 % des dépenses) ;
- A des dépenses d'entretien pour 114 933,81 €, dont 83 922,95 € de voirie, le reste des dépenses étant affecté à de l'entretien courant (renouvellement des extincteurs, portail ...).

Ces dépenses sont principalement couvertes par :

- la dotation aux amortissements (172 887 €) ;
- et l'excédent de fonctionnement capitalisé (76 206,32 €).

## Budget annexe Pôle Médical

Les résultats du budget annexe, s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>14 987,86 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>14 987,86 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>7 986,48 €</b>
Solde d'exécution reporté (N-1)	-33 214,99 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé</b>	<b>-25 228,51 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>459 796,27 €</b>
<b>Besoin / excédent de financement</b>	<b>434 567,76 €</b>

Les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 114 308,57 €, sont constituées :

- Des charges financières (28 660,75 €) ;
- Des charges à caractère général dont 14 941 € de remboursement des charges de fonctions supports au budget principal et les taxes foncières (4 347 €) ;
- Des opérations d'ordre à hauteur de 51 281 €.

Elles sont financées par les loyers perçus (63 134,39 €), les recettes d'ordre (12 181 €) et le remboursement des charges locatives par les professionnels (5 261,04 €). Ces dernières sont deux fois moindres que celles perçues en 2018 dans la mesure où l'exercice comptait deux années de remboursement (2017 et 2018).

Les dépenses d'investissement, dont le montant total s'élève à 361 615,82 €, correspondent :

- A des écritures de régularisation d'amortissements, équilibrées en recettes et en dépenses, au compte 13 pour un montant de 304 525 €, amorties à compter de 2020 ;
- Le remboursement de la dette (34 276,61 €) ;
- Des écritures d'ordre (12 181 €) ;
- Des charges liées au projet de création de la maison de santé d'Ars (7 314 €).

Ces dépenses sont couvertes par les écritures de régularisation au compte 13, l'excédent de fonctionnement capitalisé (13 796,30 €), les recettes d'ordre et les restes à réaliser.

## Budget annexe Gémapi

Les résultats du budget annexe, s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 879,00 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	11 484,46 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>17 363,46 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>
Solde d'exécution reporté (N-1)	32,65 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé</b>	<b>32,65 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin / excédent de financement</b>	<b>32,65 €</b>

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 251 002 €, financées par la taxe GEMAPI (256 881 €), correspondent principalement aux contributions aux syndicats (238 610 €) et au remboursement des fonctions supports (11 611 €).

La section d'investissement ne correspond, d'un point de vue budgétaire, qu'à la reprise d'un excédent des syndicats dissous. Le même montant est inscrit en dépense pour assurer l'équilibre du budget.

## Budget annexe Habitat Vauzelles

Les résultats du budget annexe, s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>-162 023,05 €</b>
Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé</b>	<b>-162 023,05 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Besoin / excédent de financement</b>	<b>-162 023,05 €</b>

Ce budget retrace les opérations financières prévues entre le budget principal et le budget annexe visant à identifier les dépenses engagées pour la réalisation de terrains viabilisés destinés à l'habitat dans le cadre des opérations d'aménagement du site des Vauzelles. Ces dernières avaient, à l'origine, été réalisées sur le budget principal.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 162 023,05 €.

La section d'investissement présente un déficit du même montant qui sera compensé en 2020 par la prise en comptes des cessions en cours et la régularisation des écritures de stock.

## **Budgets annexes Zones d'Activité Economiques**

Le budget de Grand Cognac comporte quatorze budgets annexes de zones d'activité.

Leurs résultats de clôture étant pris en charge par le budget principal (excédents comme déficits), ces derniers sont suivis de manière prospective pour en anticiper les conséquences à moyens termes.

A noter que dans le cadre des budgets de stocks, l'ensemble des travaux sont comptabilisés en section d'exploitation puis transférés en section d'investissement, leurs montants constituant les stocks de terrains aménagés.

Les résultats de chacun des budgets annexes, s'établissent comme suit :

	CHATEABERNARD COGNAC MERPINS	ARS	FIEF COUTURE	HIERSAC	MALESTIER
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	-15 403,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	-660 056,62 €	0,00 €	-359,52 €	81 607,11 €	494 314,54 €
Résultat de fonctionnement cumulé	-660 056,62 €	0,00 €	-15 762,52 €	81 607,11 €	494 314,54 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Solde d'exécution de l'exercice	-66 038,14 €	-10 463,43 €	-41 440,12 €	-10 509,53 €	-11 150,36 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	415 809,69 €	-532 863,11 €	-29 202,51 €	-392 045,05 €	-343 895,05 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé	349 771,55 €	-543 326,54 €	-70 642,63 €	-402 554,58 €	-355 045,41 €
<b>RESTES A REALISER</b>					
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin / excédent de financement	349 771,55 €	-543 326,54 €	-70 642,63 €	-402 554,58 €	-355 045,41 €

	PLASSIN	PONT NEUF	MERIGNAC	MESNAC	NERCILLAC
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Résultat de l'exercice	-317 581,35 €	-1 210 545,74 €	-151 882,12 €	-33 940,44 €	-35 661,35 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	0,00 €	418 697,17 €	0,00 €	13 883,62 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé	-317 581,35 €	-791 848,57 €	-151 882,12 €	-20 056,82 €	-35 661,35 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Solde d'exécution de l'exercice	300 968,06 €	1 200 764,91 €	142 836,15 €	25 052,66 €	26 614,08 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	-76 970,98 €	-605 689,17 €	-8 928,01 €	-25 052,66 €	-20 992,08 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé	223 997,08 €	595 075,74 €	133 908,14 €	0,00 €	5 622,00 €
<b>RESTES A REALISER</b>					
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin / excédent de financement	223 997,08 €	595 075,74 €	133 908,14 €	0,00 €	5 622,00 €

	ST-SULPICE	JARNAC	VAUZELLES	GRAND CHAMPS
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (N-1)	0,00 €	29 340,95 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé	0,00 €	29 340,95 €	0,00 €	0,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Solde d'exécution de l'exercice	-10 055,30 €	-61 532,53 €	-630 385,82 €	0,00 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	-156 341,73 €	-7 149,44 €	0,00 €	-10 402,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé	-166 397,03 €	-68 681,97 €	-630 385,82 €	-10 402,00 €
<b>RESTES A REALISER</b>				
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin / excédent de financement	-166 397,03 €	-68 681,97 €	-630 385,82 €	-10 402,00 €

Les principales opérations réalisées au cours de l'exercice 2019 ont été les suivantes :

- Zone du Fief de la Couture – Genté, projet d'extension de la ZA :

- Etudes et relevés topographiques : 36 913€ ;
- Acquisition Tranche 1 : 17 550€ ;
- Création de l'extension de la Zone du Plassin à Gensac, lancement des études préliminaires pour 10 402 € ;
- Requalification de la Zone du Fief du Roy (dépenses inscrites au budget annexe en 2019 et basculée au budget principal en 2020) : études pour un montant 20 488 €.

Par ailleurs, l'agglomération a procédé aux ventes de terrains suivantes :

- Zone du Malestier : Union Agricole Segonzac Chérac 69 846.50 HT ;
- Zone de Montplaisir : Pat à Pain (540 000 € HT) ;
- Zone des Vauzelles : La Boucherie (125 160 € HT) ;
- Zone de Souillac : Bricomarché (101 772€ HT) ;
- Zone de Saint Sulpice de Cognac : V17 (30 805 € HT).

## Budgets annexes Eau et Assainissement

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses, et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général ne doit venir, sauf exceptions expressément prévues par la législation, abonder le service. Les activités liées à l'exercice des compétences eau et assainissement sont retracées dans 5 budgets annexes distincts, en fonction du service et des modes de gestion choisis.

Ces derniers abondent au budget principal dans le cadre du remboursement des fonctions supports pour un montant total de 282 980 €.

A noter que le budget eau régie, concernant le service de la commune de Boutiers, désormais délégué, est clôturé au 31 décembre 2019.

Les résultats des cinq budgets annexes s'établissent comme suit :

	EAU DSP	EAU REGIE	AC* DSP	AC* REGIE	ANC** REGIE
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Résultat de l'exercice</b>	2 046 511,00 €	58 240,63 €	261 811,79 €	221 217,30 €	-9 402,16 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	5 445 407,42 €	35 820,70 €	261 811,79 €	-756,48 €	70 302,68 €
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	-649 059,33 €	95 401,29 €	1 413 342,45 €	451 860,61 €	-7 088,94 €
Solde d'exécution reporté (N-1)	16 193,12 €	60 042,87 €	-1 287 235,91 €	-234 954,58 €	26 660,73 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé</b>	-632 866,21 €	155 444,16 €	126 106,54 €	216 906,03 €	19 571,79 €
<b>RESTES A REALISER</b>					
<b>Solde des restes à réaliser</b>	248 568,39 €	0,00 €	195 376,87 €	42 412,10 €	0,00 €
<b>Besoin / excédent de financement</b>	-384 297,82 €	155 444,16 €	321 483,41 €	259 318,13 €	19 571,79 €

\* AC : Assainissement Collectif \*\* ANC : Assainissement Non Collectif

Le SPANC a réalisé 846 prestations, dont 729 contrôles et les contrats de délégation de service public ont été renouvelés pour le secteur de Cognac pour l'eau et l'assainissement.

Les opérations notables réalisées sur ces budgets en 2019 sont les suivantes :

- Réhabilitation du réservoir d'eau potable sur tour de Juillac le coq : 350 000 € ;
- Renouvellement de réseaux d'eau potable :
  - o 1.2 km - traversée bourg d'Ars – RD147 (opération en lien avec un aménagement bourg) : 200 000 € ;
  - o 1.1 km - entrée de Cherves-Richemont (opération en lien avec un aménagement bourg) : 375 000 € (finalisation en 2020) ;
  - o 710 m - bourg de Genté (opération en lien avec un aménagement bourg) : 275 000 € ;
  - o 600 m - bourg de Moulidars (opération en lien avec un aménagement bourg) : 290 000 € ;
- Renouvellement de réseaux d'assainissement :
  - o 180 m - rue Saint Martin à Cognac (en lien avec aménagement ville) : 110 000 € ;
  - o 110 m - avenue J. Jaurès à Cognac (en lien avec aménagement ville) : 125 000 € ;
- Renouvellement de réseaux d'eau potable et d'assainissement en lien avec la reconstruction du pont de Châtenay à Cognac (285 000 €). Compte tenu de la déconstruction du pont, un fonçage sous la Charente (65 mètres) a été nécessaire pour faire passer les réseaux d'eau et d'assainissement. En complément de ce fonçage un linéaire a été renouvelé :
  - o 250 mètres pour l'eau potable ;
  - o 1.1 km pour l'assainissement ;
- Lancement de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement de Chassors et Sigogne : 85 000 € (lancement étude en 2019).

L'encours total cumulé du budget principal et des budgets annexes de Grand Cognac s'élève à 46 675 821,74 €, répartis sur 177 contrats et 12 prêteurs. Elle est globalement sécurisée dans la mesure où 95,36 % de l'encours est classé 1A sur la charte GISSLER.

Concernant la dette du budget principal :

<b>Dette au 31/12/2019</b>	
Nombre de lignes	33
Encours	20 663 665,83 €
Taux moyen	1,70%
Durée résiduelle moyenne	14,21 ans
Classement charte Gissler	1A : 93,80 % 2E : 4,68 % 6F : 1,53%
Principaux prêteurs (part du CRD)	Banque Postale : 45,53 % Caisse d'Epargne : 28,06 % Crédit Agricole : 13,83 %

Concernant la dette des budgets annexes de zones d'activité :

<b>Dette au 31/12/2018</b>	
Nombre de lignes	2
Encours	1 962 743 €
Taux moyen	3,06 %
Durée résiduelle moyenne	9,39 ans
Classement charte Gissler	1A : 100 %
Principaux prêteurs (part du CRD)	Caisse d'Epargne : 58,45 % SFIL: 41,55 %

Concernant la dette cumulée de l'ensemble des budgets annexes de Grand Cognac :

<b>Dette au 31/12/2018</b>	
Nombre de lignes	144
Encours	26 012 155,91 €
Taux moyen	2,80 %
Durée résiduelle moyenne	12,93 ans
Classement charte Gissler	1A : 99,58 % 4B : 0,42 %
Principaux prêteurs (part du CRD)	Crédit Agricole : 53,11 % Caisse d'Epargne : 17,01 % Caisse des Dépôts : 7,81 %

## Annexe : tableau des effectifs

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	Code secteur	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Directeur général des services	A	VRAI	DIR1	1	1
Directeur général adjoint	A	VRAI	DIR2	2	2
Attaché principal	A	VRAI	ADM	3	2
Attaché	A	VRAI	ADM	19	19
Rédacteur principal 1cl	B	VRAI	ADM	6	6
Rédacteur principal 2cl	B	VRAI	ADM	3	2
Rédacteur	B	VRAI	ADM	5	4
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	VRAI	ADM	8	8
Adjoint Administratif principal 1ère classe (4,5/35ème)	C	FAUX	ADM	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	VRAI	ADM	12	12
Adjoint Administratif principal 2ème classe (17,5/35ème)	C	FAUX	ADM	1	0
Adjoint Administratif territorial	C	VRAI	ADM	17	15
Ingénieur Principal	A	VRAI	TECH	6	4
Ingénieur hors classe	A	VRAI	TECH	1	1
Ingénieur	A	VRAI	TECH	3	3
Technicien principal 1ère classe	B	VRAI	TECH	4	4
Technicien principal 2ème classe	B	VRAI	TECH	2	1
Technicien	B	VRAI	TECH	1	0
Agent de maîtrise principal	C	VRAI	TECH	6	6
Agent de maîtrise	C	VRAI	TECH	5	5
Adjoint technique principal 1ère classe	C	VRAI	TECH	11	11
Adjoint technique principal 2ème classe	C	VRAI	TECH	30	30
Adjoint technique principal 2ème classe (29,42/35ème)	C	FAUX	TECH	1	1
Adjoint technique territorial	C	VRAI	TECH	34	32
Adjoint technique territorial (28/35ème)	C	FAUX	TECH	3	3
Adjoint technique territorial (24,5/35ème)	C	FAUX	TECH	1	1
Adjoint technique territorial (4,17/35ème)	C	FAUX	TECH	1	1
Infirmière en soins généraux classe normale	A	VRAI	MS	1	1
Infirmière en soins généraux classe supérieure	A	VRAI	MS	1	1
puéricultrice classe normale	A	VRAI	MS	1	1
puéricultrice classe normale (30/35ème)	A	FAUX	MS	1	1
psychologue territorial classe normale	A	VRAI	MS	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	VRAI	MS	11	11
Auxiliaire de puériculture principal	C	VRAI	MS	4	4

2ème classe					
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe (28/35ème)	C	FAUX	MS	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe (17/35ème)	C	FAUX	MS	1	0
Educateur jeunes enfants seconde classe	A	VRAI	S	7	7
Educateur jeunes enfants seconde classe (30/35ème)	A	FAUX	S	1	1
Educateur jeunes enfants première classe	A	VRAI	S	8	6
ATSEM principal 1ère classe	C	VRAI	S	2	2
ATSEM principal 2ème classe (28/35ème)	C	FAUX	S	1	1
Agent social principal 2ème classe	C	VRAI	S	3	3
Agent social principal 2ème classe (33/35ème)	C	FAUX	S	2	2
Agent social principal 2ème classe (25/35ème)	C	FAUX	S	1	1
Agent social	C	VRAI	S	4	4
Agent social (33/35ème)	C	FAUX	S	1	1
Agent social (30/35ème)	C	FAUX	S	1	1
Agent social (4/35ème)	C	FAUX	S	1	1
technicien paramédicaux classe supérieure	B	VRAI	MT	1	1
Bibliothécaire principal	A	VRAI	CULT	1	1
Attaché territorial de conservation du patrimoine	A	VRAI	CULT	2	2
Conservateur du patrimoine	A	VRAI	CULT	1	1
Assistant de conservation du patrimoine 1ère classe	B	VRAI	CULT	5	5
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	B	VRAI	CULT	2	2
Assistant de conservation du patrimoine	B	VRAI	CULT	1	1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	VRAI	CULT	9	9
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe (17,5/35ème)	C	FAUX	CULT	1	1
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	VRAI	CULT	6	5
Adjoint territorial du patrimoine	C	VRAI	CULT	5	4
Adjoint territorial du patrimoine (28/35ème)	C	FAUX	CULT	2	2
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe	B	VRAI	CULT	5	5
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe (19/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe (10/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe (8/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe	B	VRAI	CULT	3	3
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (16/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1

Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (15/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (13,50/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (12,50/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (11/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe (10/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique	B	VRAI	CULT	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique (17,50/20ème)	B	FAUX	CULT	1	1
Animateur principal 1ère classe	B	VRAI	ANIM	3	3
Animateur principal 2ème classe	B	VRAI	ANIM	1	1
Animateur	B	VRAI	ANIM	1	1
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	VRAI	ANIM	5	5
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	VRAI	ANIM	12	12
Adjoint d'animation principal 2ème classe (30/35ème)	C	FAUX	ANIM	1	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe (26,13/35ème)	C	FAUX	ANIM	1	1
Adjoint d'animation territorial	C	VRAI	ANIM	22	21
Adjoint d'animation territorial (28,5/35ème)	C	FAUX	ANIM	1	1
Adjoint d'animation territorial (24,09/35ème)	C	FAUX	ANIM	1	1
Adjoint d'animation territorial (23,5/35ème)	C	FAUX	ANIM	2	2
Adjoint d'animation territorial (23,08/35ème)	C	FAUX	ANIM	1	1
conseiller des APS	A	VRAI	SP	1	1
Educateur des APS principal 1ère classe	B	VRAI	SP	5	4
Educateur des APS principal 2ème classe	B	VRAI	SP	1	1
Educateur des APS	B	VRAI	SP	10	10
Gestionnaire des équipements touristiques	B	VRAI	X	1	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	VRAI	X	2	0
Employés qualifiés Moulin de Prézier		VRAI	X	2	2
ingénieur eau et assainissement		VRAI	X	1	1
Techniciens eau et assainissement		VRAI	X	5	5
Assistante eau et assainissement		VRAI	X	1	1
Assistante maternelle		VRAI	X	2	2
agent de maitrise camping		VRAI	X	1	1
adjoint technique camping		VRAI	X	1	1